

Petits arrangements entre amis

Date : 4 janvier 2016



Selon Emmanuel Norvez, ex co-Président de Galléco, « *la ville de Rennes et sauf erreur de ma part Rennes Métropole ont adhéré à l'association* ». (03-01-2016)

Comme elles n'émargent ni au collège des membres de droit, ni au collège des citoyens, ni au collège des entreprises, ni au collège des partenaires, ni au collège des collectivités, elles seraient par conséquent en position d'adhérent sous-marin, non prévue dans les statuts, du fait du paiement d'une cotisation laissée à leur libre appréciation dont je serais curieux de connaître le montant.

Selon Anne Le Tellier, chargée de mission économie sociale et solidaire au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, « *la ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à soutenir financièrement l'association à partir de 2016* ». (15-10-2015)

Même en cas de réduction de la subvention départementale, il n'y aurait donc pas de raison de s'inquiéter pour l'association Galléco qui continuerait à l'avenir à être perfusée d'une manière ou d'une autre par les contribuables locaux.

Et qu'importe si les rennais étaient alors trois fois mis à contribution...